

TRAITRISE !!!

l'Encadrement & la Direction, font main basse sur la Caisse de Retraite !



Sud
RATP

Janvier 2007

Le 20 décembre 2006, vous votiez pour élire vos représentants salariés à la caisse de retraite, sans même savoir qu'en fait vous avez peut-être donné votre voix à un cadre !

En effet, la moitié des représentants salariés, Elus à la caisse de retraite, sont des cadres présentés par des organisations syndicales complices de la politique de la direction, alors que cette catégorie ne représente que 8% des salariés actifs.

Qui donc représentera vos intérêts ?

Après le scandale des élections professionnelles 2006, vaste foutoir électoral soustrait au contrôle des salariés, voici donc le scandale de l'élection des représentants à la caisse de retraite RATP, dont la direction et ses plus fidèles serviteurs ont pris le total contrôle !

En effet, alors que sur les 10 sièges attribués aux représentants des salariés actifs, 1 seul aurait dû être réservé à l'encadrement, cette nouvelle magouille électorale a permis aux cadres d'être surreprésentés, en leur attribuant pas moins de 5 sièges sur les 10 sièges Titulaires destinés aux salariés actifs.

Comment cela est-il possible, et comment cela a-t-il pu être couvert par les syndicats, dont certains se présentent comme les apôtres du prolétariat et de la lutte des classes ?

Il faut savoir que, nonobstant le fait qu'un siège était réservé à l'encadrement, tous les syndicats, sauf SUD, ont présenté des listes avec des cadres en position éligible, au détriment des opérateurs, sûrement trop Cons à leur goût pour se représenter eux même.

De toute évidence, le respect du code de procédure électoral et la représentation proportionnelle due aux salariés actifs, aurait voulue que le vote s'opère selon deux collèges séparés, comme c'est le cas dans toutes les élections professionnelles. 1 collège réservé aux opérateurs, avec 9 sièges, et 1 collège réservé à l'encadrement, avec 1 siège.

Mais, au détriment de tous les principes en vigueur, au détriment même de la constitution Française et du principe d'égalité, la direction et les syndicats ont une nouvelle fois bien oeuvré afin d'écarter la présence gênante des opérateurs, dans cette organisme qui n'a plus rien de paritaire !

On comprend mieux pourquoi, sous couvert d'un arrêté ministériel, le représentant désigné par SUD, pour siéger à la caisse de retraite, a été écarté durant toute l'année 2006, au mépris du décret 2005-1635 du 25 décembre 2005, prévoyant pourtant cette représentation.

Il était ainsi plus facile de fixer des règles défavorables aux opérateurs, définissant le mode de vote à la caisse de retraite, au travers de son règlement intérieur adopté durant cette période. Evidemment, SUD n'aurait pas laissé passer une telle trahison envers les salariés !

D'autant plus que la direction peut elle même désigner ses propres représentants, 11 au total, dont on imagine bien qu'ils seront tout sauf des opérateurs.



D'ailleurs, et à cette heure, nous ne savons même pas si les représentants retraités ne sont pas également d'anciens cadres. Après tout cela ne nous étonnerai guère étant donné les listes de candidats présentés par les Organisations Syndicales.

En fait, il y a une seule chose dont on est sûrs, c'est qu'**il n'y a, à ce jour, que 5 représentants Titulaires à la caisse de retraite qui soient des opérateurs actifs, dont 1 Elu sur la liste SUD, sur les 24 devant y siéger**, alors que cette catégorie représente 92% des salariés de l'entreprise.

C'est pourquoi, nous demandons aux Opérateurs, Machinistes, Conducteurs, Agents de station, Ouvriers, Employés, etc... et Militants syndicaux de tous bords, quelques soit leurs opinions, de faire pression sur les organisations syndicales afin de mettre à bas cette infamie qui voudrait que des cadres représentent les intérêts des opérateurs !

Il y a là un conflit d'intérêt évident, à l'approche de la réforme des régimes spéciaux, qui est prônée par quelques candidats présidentiables. A qui fera t'on croire que les cadres défendront nos intérêts alors que les leurs sont de tout autre nature !

Sachant que désormais c'est la caisse de retraite RATP, et elle seule, qui décidera du montant de nos cotisations, comme du calcul nos droits à pension, et de leur répartition selon les catégories ;

Sachant que c'est La pénibilité de certains de nos métiers, qui nous a valu d'obtenir des avancées significatives en matière de droit à la retraite, notamment le 1/5^{ème} ;

Sachant que justement, certains « Ténors » politiques envisage la réforme de notre système en tenant compte des pénibilités ;

On imagine mal que des cadres soient les mieux à même de porter des revendications qui ne les concerne pas, puisque justement ils sont exempts de toute pénibilité, si ce n'est celle d'être au seul service des intérêts de l'entreprise !

C'est pourquoi, il est impératif que tout syndicat qui prétend défendre vos intérêts soutienne la démarche en annulation des élections du 20 décembre 2006, à la caisse de retraite, en venant le 19 janvier 2007 au TI de Vincennes, aux cotés de SUD, demander le retour aux urnes. Dans le respect des représentations proportionnelles et du code électoral, comme dans le respect des principes fondateurs de la constitution Française et du droit d'égalité qui y prévaut.

Et qu'on ne nous accuse pas de parti pris dans cette contestation, puisque de par le fait nous remettons en cause Notre Siège à la caisse de retraite, même si nous sommes persuadés qu'en connaissance de ces éléments nouveaux votre vote aurait été différent, et, peut-être, à l'avantage du seul syndicat porteur de vos intérêts, enfin de ceux des 92% d'opérateurs.



SYNDICAT SUD-RATP
4, Rue Henri Barbusse
94110 Arcueil

